

Emprunts toxiques à Dijon : La finance s'engraisse, les Dijonnais-es paient l'addition !!!

Les élu-e-s au Conseil Municipal de Dijon sont appelé-e-s, ce lundi 23 mai, à trouver les moyens de se débarrasser de deux emprunts toxiques contractés en 2009 avec la banque Dexia (dont Francois Rebsamen fut administrateur jusqu'en 2008), opération que d'aucuns appellent élégamment « désensibilisation des emprunts toxiques ».

Pour le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette en Côte-d'Or (CAC 21), il n'y a qu'un moyen : rendre publics tous les contrats et les attaquer en justice.

Rendre publics les contrats et les attaquer en justice !!!

Depuis 3 ans, des citoyen-nes dijonnais-es membres du CAC 21 demandent en vain au Tribunal administratif de constater que la **mairie de Dijon refuse de leur fournir les documents sur ces contrats**, malgré un avis favorable de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA, à Paris), en conséquence de quoi ils et elles demandent l'autorisation d'attaquer en justice les contrats en lieu et place de la mairie de Dijon.

Suite à ces refus, une autre action est en cours pour qu'une injonction soit faite à la mairie de Dijon de produire les documents demandés par des citoyen-nes, comme le dit le droit.

Le Conseil Municipal du 23 mai prochain s'apprête à payer des pénalités exorbitantes pour se débarrasser de ces emprunts toxiques. A titre d'exemple, la Métropole de

Lyon, pour un capital de 140 M€ à rembourser, se voit infliger, en plus du remboursement du capital, une pénalité de sortie de 275 M€, dont 148 M€ seulement pris en charge par le fonds de soutien de l'État, censé en apparence alléger le fardeau. La ville de Nîmes doit payer une pénalité de sortie de 57 M€ pour un capital de 10 M€.



Et à votre avis, c'est pour qui la facture ?

Combien pour Dijon ? Les sommes qui se monteront sans doute à plusieurs dizaines de millions d'euros seront autant d'emplois, d'investissements et de services publics en moins et iront enrichir les banques spéculatives.

Et on ose parler de « désensibilisation » alors qu'en réalité, **l'intégralité de la facture sera payée par la population** : moins de service public, davantage d'impôts locaux et contribution au fonds public de soutien !

Pour le CAC 21, c'est inacceptable.

Aux élu-e-s qui ont encore du respect pour les citoyen-ne-s qui leur ont fait confiance, nous disons :

**Refusez de payer ces indemnités
et saisissez la justice pour faire annuler
ces contrats illégaux !!**